Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260320-2026D19-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal adressée par le Maire sortant M. Guy DAVID : lundi 16 mars 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Votants : 27

PRESENTS : M. BLINO Jérôme – Mme ADVENARD Annick – M. ROZÉ Eric – Mme KEERLE Béatrice – M. CHESNIN Julien – M. PALOU Christophe – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. PÉDRON André – Mme CHESNIN Emilie – M. LOGODIN Xavier – M. GIROT Pierre-Marc – Mme VIROT Céline – M. THERAUD Olivier – Mme DAVID Adélaïde – M. BOULLARD Maxime – Mme TROFFIGUÉ Aurore – M. MORICET Xavier – Mme ALBARET Catherine – M. BOULLARD Stéphane – Mme GARABEDIAN- LE MEUR Karen – M. FILLOUX Dominique – Mme GRUEL Nathalie – M. LORJOUX Laurent – M. DOUET Jérome

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAHOLET Stéphanie - Mme CHATAL Tiphaine – Mme DENIGOT Béatrice

POUVOIRS : Mme BAHOLET Stéphanie à Monsieur GIROT Pierre-Marc - Mme CHATAL Tiphaine à Mme CHESNIN Emilie – Mme DENIGOT Béatrice à M. FILLOUX Dominique

Secrétaire de séance : M. Julien CHESNIN (élu à l'unanimité)

Délibération n°2026D19 : Election des adjoints au maire

- Le Conseil municipal,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
- Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
  Un appel à candidatures est effectué.

Seule une liste, la liste « Un nouvel élan pour Nivillac », composée de 6 élus, déclare se porter candidate :

1- Monsieur ROZÉ Eric
2- Madame ADVENARD Annick
3- Monsieur CHESNIN Julien
4- Madame KEERLE Béatrice
5- Monsieur PALOU Christophe
6- Madame CHESNIN Emilie

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260320-2026D19-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

- **1er tour de scrutin**
- Nombre de bulletins : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Liste « Un nouvel élan pour Nivillac », 27 voix

- La liste « Un nouvel élan pour Nivillac » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

1- Monsieur ROZÉ Eric
2- Madame ADVENARD Annick
3- Monsieur CHESNIN Julien
4- Madame KEERLE Béatrice
5- Monsieur PALOU Christophe
6- Madame CHESNIN Emilie

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Julien CHESNIN

Le Maire,
Jérôme BLINO

MAIRIE DE NIVILLAC 56 (Morbihan)